

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE91

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« L'État s'engage à ce qu'en 2025, 85 % des volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatérale programmable française aient l'égalité femmes-hommes pour objectif principal ou significatif, et 20 % pour objectif principal, suivant les marqueurs du comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet que l'égalité femmes-hommes représente un objectif significatif pour 85 % des engagements de l'aide publique au développement bilatérale programmable française et un objectif principal dans 20 % de ces engagements.